

Le 24 février 2021

**OBJET : Demande de renseignements du 1<sup>er</sup> février 2021**  
**N/réf. : 4631-00-2021-02**

---

Monsieur,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 1<sup>er</sup> février 2021.

Votre demande visait à obtenir une copie de la « Décision du tribunal d'arbitrage ayant statué sur l'exclusivité de certains emplois, conformément à l'Annexe « J » du Décret de la construction de 1977. »

Après vérifications, nous vous confirmons que nous ne détenons pas le document visé par votre demande.

Nous vous référons toutefois au moteur de recherche AZIMUT de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) (<https://soquij.qc.ca/>) où vous pourrez trouver le document visé par votre demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application  
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette  
FC/mm